BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 946

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

562 122 630 RCS Lyon.
SHEMA - SOCIETE HYDRAULIQUE D'ETUDES ET DE MISSIONS D'ASSISTANCE.
Forme : Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Capital : 49877822.00 EUR.
Adresse : 35 et 37, Rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 octobre 2026, les sociétés Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance (SHEMA) Société anonyme au capital de 49 877 822 euros sise à VILLEURBANNE (69100) Le Patio Hall B, 35 et 37 rue Louis Guérin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 562 122 630 ET LE NID D'AIGLE Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros sise à VILLEURBANNE (69100) Le Patio Hall B, 35 et 37 rue Louis Guérin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 497 498 808, ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société LE NID D'AIGLE par la société SHEMA. La société SHEMA détenant la totalité des actions composant le capital social de la société LE NID D'AIGLE, l'opération est soumise au régime des fusions simplifiées prévu par les articles L.236-11 et suivants du Code de commerce. Aux termes de cette opération, la société LE NID D'AIGLE transmettra à la société SHEMA l'intégralité de son patrimoine, actif et passif. L'opération ne donnera lieu à aucune augmentation de capital de la société absorbante, à aucun rapport d'échange des droits sociaux ni à aucune prime de fusion. La société LE NID D'AIGLE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal des activités économiques de Lyon au nom de chacune des sociétés participantes le 27 octobre 2026. Les créanciers des sociétés participantes à la fusion dont la créance est antérieure à la publicité du projet de fusion pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour avis..